

Cher Compagnon,

Ci-dessous vous trouverez l'invitation pour la cérémonie et le défilé du 11 novembre à la Tombe du Soldat Inconnu.

Si vous êtes intéressé, je vous demande de me faire parvenir **AVANT le 22 Octobre 12:00 H** les informations suivantes via email (leon.de.wulf@telenet.be) :

Prénom - Nom - Date de Naissance

Avec mes salutations collégiales,

Léon De Wulf
Compagnon Président



Service public fédéral Intérieur
Direction générale Identité et Affaires citoyennes
Service du Protocole

Monsieur Léon DE WULF
Les Compagnons de l'Ommegang
Mulsiaan 34 bus 2.12
1820 STEENOKKERZEEL

Votre correspondant T
Fabrice Bodson 02/488 23 19
E-mail F
protocole@ibz.fgov.be

Votre référence
Notre référence
P/YC/Arm11-11/003-1121

Annexes
2
Bruxelles
24/9/2024

Commémoration de l'Armistice (Colonne du Congrès, Bruxelles) - Hommage aux victimes des deux guerres mondiales ainsi qu'aux militaires tués lors d'opérations de la paix ou humanitaires depuis 1945 - Bruxelles.

Monsieur le Président,

Comme de coutume, les délégations des groupements patriotiques ainsi que leur porte-drapeau sont invités à défilé devant la tombe du Soldat inconnu lors de la cérémonie du 11 novembre reprise en objet. Si les fédérations ont des sections dans la région bruxelloise, chacune des sections possédant un drapeau est autorisée à se faire représenter par une délégation limitée.

Pour les délégations appelées à défilé (arrivée entre 9h30 et 9h45) :

Les dirigeants des associations participantes se rassembleront à 9h45 précises à hauteur de l'ancien hôtel Astoria situé sur la rue Royale. Départ du défilé : 10h30. Pendant le défilé, devant la Tombe du Soldat Inconnu, les drapeaux s'inclineront, les délégués se découvriront et tourneront la tête à droite. Pour rappel, les délégations qui défilent doivent être composées uniquement des membres du groupement et sont placées sous la responsabilité du Président. Les jeunes de moins de 16 ans ne sont pas admis.

Des cartes **NOMINATIVES** d'accès fournies par mon service sont **OBLIGATOIRES** pour tous les participants au défilé. Des places assises sont d'office prévues pour ceux-ci. Dans ce cadre, il vous est demandé de compléter et de nous retourner, de préférence par e-mail (protocole@ibz.fgov.be), le tableau repris au point 3 du formulaire en annexe pour le **22 octobre** au plus tard, sans omettre d'indiquer **LA DATE DE NAISSANCE** de chacune des personnes.

Pour les membres des associations qui ne défilent pas (arrivée entre 9h30 et 10h15) :

Des cartes nominatives d'accès aux tribunes situées au niveau de la Colonne du Congrès sont également **OBLIGATOIRES**. Dans ce cadre, il vous est demandé de compléter et de nous retourner, de préférence par e-mail (protocole@ibz.fgov.be), le tableau repris au point 2 du formulaire en annexe pour le **22 octobre** au plus tard, sans omettre d'indiquer **LA DATE DE NAISSANCE** de chacune des personnes.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur le fait que toute personne invitée à cette cérémonie ne sera autorisée à accéder aux tribunes que si elle est détentrice d'une invitation nominative et de sa carte d'identité. Les invitations vous seront transmises par e-mail avant le 3 novembre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

N.B. ATTENTION, nous vous prions d'indiquer, sur votre confirmation et/ou sur tout document de correspondance, la référence du présent document reprise ci-dessus sous "Nos références"

Pour la Ministre

Yassin CHOUROUHOU
Chef du Protocole